



POUR LA CRÉATION D'UN MÉMORIAL EN L'HONNEUR DES COMBATTANTS

ILS ÉTAIENT BELGES OU LUXEMBOURGEOIS.
ILS ÉTAIENT JEUNES.
ILS SE SONT BATTUS POUR NOTRE LIBERTÉ.
ILS ONT LIBÉRÉ NOS COMMUNES DE LA CÔTE FLEURIE ET DU PAYS D'AUGE.

DE LA BRIGADE PIRON



Parcours de la Brigade Piron en Normandie du 7 août au 2 septembre 1944

Sommaire

Page 3	Les communes libérées se sont réunies pour ériger le mémorial
Page 4	Les combattants de la Brigade Piron ont mérité leur mémorial
Page 5	Votre contribution est essentielle à la création du mémorial
Page 6	Les coordonnées de l'association pour soutenir son projet
Page 7	Bulletin de don

ANNEXES

Nous tenons à votre disposition sur simple demande par mail ou par téléphone un dossier complet comprenant :

- les statuts de l'association;
- les déclarations officielles de l'association;
- le formulaire détaillé de demande de soutien financier.

Association loi 1901

"À LA MÉMOIRE DES COMBATTANTS DE LA BRIGADE PIRON" - Sigle : "AMCBP"

Association reconnue d'intérêt général

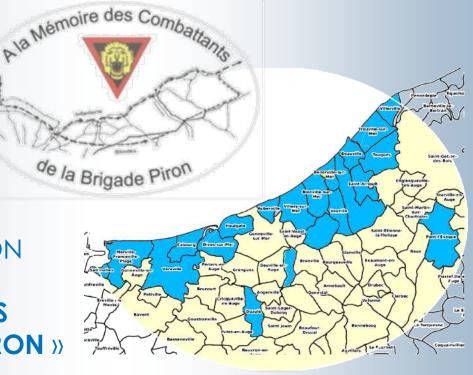
Adresse: Mairie, 2 rue du Ricoquet 14910 Benerville-sur-Mer Téléphone: +33 2 31 87 92 64 Courriel: amcbp14@gmail.com

www.amcbp.org

IBAN: FR76 1660 6191 1284 8872 4818 331 BIC: AGRIFRPP866 Assureur: MAIF - 79038 NIORT CEDEX

Association déclarée Code APE: 94.99Z SIREN: 923 463 426 SIRET: 923 463 426 00018 Publication au JOAFE: 27 avril 2023

LE PROJET DE
CRÉATION
DU MEMORIAL
EST PORTÉ
PAR L'ASSOCIATION
« À LA MÉMOIRE
DES COMBATTANTS
DE LA BRIGADE PIRON »



Plus de vingt communes réunies pour honorer la Brigade Piron

L'association « A la Mémoire des Combattants de la Brigade Piron » a pour objet de perpétuer la mémoire des combattants du « 1_{er} Groupement Indépendant Belge » connu sous le nom de « Brigade Piron » pour leur participation à la Bataille de Normandie.

Aux côtés des Britanniques et des Néerlandais, l'infanterie de la Brigade Piron libéra les villes côtières de Sallenelles à Honfleur et son unité blindée, les villes sur l'axe de Dozulé à Pont-Audemer. La Brigade traversa ensuite la Seine pour rejoindre Montivilliers, puis elle quitta la Normandie pour libérer Bruxelles. L'ultime mission fut, aux Pays-Bas, de tenir des positions face à l'ennemi jusqu'à l'armistice en 1945.

L'association a été créée à l'initiative :

d'une <u>vingtaine de communes</u>, <u>d'organismes gérant des lieux de mémoire</u>, d'<u>associations du monde combattant</u>, tous situés sur nos territoires normands, et, en tant que membre de droit, garant du respect de l'histoire et des valeurs de nos libérateurs, de l'association belge « <u>Fédération Royale Nationale de la Brigade Piron</u> ».





ILS MÉRITENT D'ÊTRE HONORÉS



ILS MÉRITENT UN MÉMORIAL

Le projet consiste à édifier à Auberville le Mémorial Belge de la Bataille de Normandie sur lequel figureront les noms désormais réunis de soldats de la Brigade Piron morts au combat.

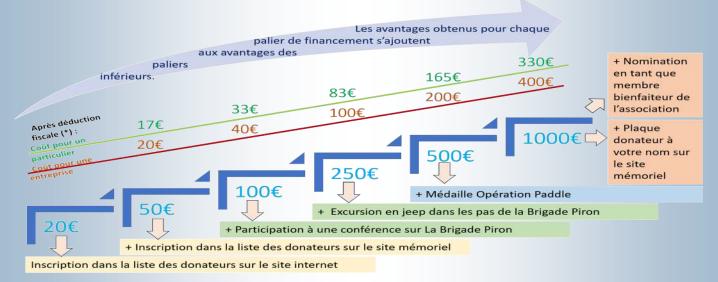


POUR DONNER DES AILES À CE PROJET

Nous vous invitons à vous joindre à nous dans ce projet. Faites un don aujourd'hui, partagez cette campagne avec vos amis, votre famille et vos collègues, et aidez-nous à faire en sorte que la Brigade Piron et leur sacrifice ne tombent pas dans l'oubli.

Notre association étant reconnue d'intérêt général, votre don vous permettra de bénéficier d'une déduction fiscale de 66% de votre versement si vous êtes un particulier ou de 60% pour une entreprise.

VOUS MÉRITEZ NOTRE RECONNAISSANCE



(*) Pour les particuliers, l'ensemble des versements à un organisme d'intérêt général permet de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

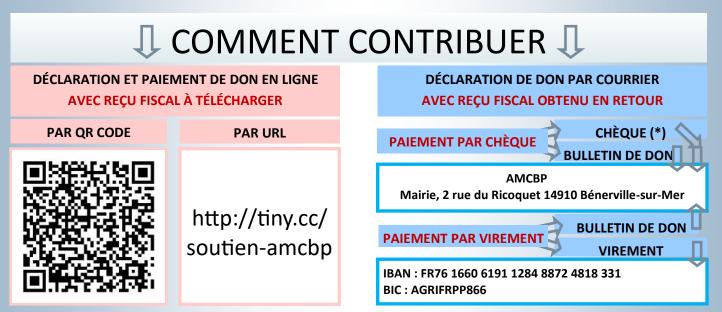
Pour les entreprises, l'ensemble des versements à un organisme d'intérêt général permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements, plafonnée à 20 000 € ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.

Pourquoi Votre Soutien est Essentiel?

Votre soutien financier est essentiel pour réaliser ce projet. Chaque don, quel que soit son montant, nous rapproche de notre objectif. Votre contribution est un acte de reconnaissance envers ces valeureux soldats et un investissement dans la préservation du devoir de mémoire.

A quoi servira le financement

Vos dons financeront la réalisation du mur mémorial, de l'ensemble sculptural, de l'aménagement paysager et <u>des frais de leur inauguration</u>. Il sera constitué d'un monument en pierres de Caen sur lequel sera fixée une plaque de verre de 2m sur 1 m portant les 27 noms des soldats tués en Normandie, de panneaux d'interprétation retraçant l'histoire de la Brigade Piron seraient implantés et d'un ensemble sculptural.





S'INFORMER SUR LE PROJET DE CRÉATION DU MÉMORIAL

www.amcbp.org

FAIRE UN DON



Adresse: Mairie,

2 rue du Ricoquet 14910 Benerville-sur-Mer

Téléphone: +33 2 31 87 92 64

Courriel: amcbp14@gmail.com

EN LIGNE PAR QR CODE



http://tiny.cc/soutien-amcbp

FAIRE UN VIREMENT ET REMPLIR LE FORMULAIRE DE DON



EN LIGNE PAR URL

IBAN: FR76 1660 6191 1284 8872 4818 331

ENVOYER UN CHEQUE (*) ET REMPLIR LE FORMULAIRE DE DON



AMCBP
Mairie, 2 rue du Ricoquet 14910 Bénerville-sur-Mer

(*) Chèque à établir à l'ordre d'AMCBP

Association

À LA MÉMOIRE DES COMBATTANTS DE LA BRIGADE PIRON (AMCBP)

Association reconnue d'intérêt général par le Ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Association loi 1901

"À LA MÉMOIRE DES COMBATTANTS DE LA BRIGADE PIRON" - Sigle : "AMCBP"

Association reconnue d'intérêt général

www.amcbp.org

IBAN : FR76 1660 6191 1284 8872 4818 331

BIC : AGRIFRPP866 Assureur : MAIF - 79038 NIORT CEDEX Association déclarée Code APE : 94.99Z SIREN : 923 463 426 SIRET : 923 463 426 00018

Publication au JOAFE : 27 avril 2023

À LA MÉMOIRE DES COMBATTANTS DE LA BRIGADE PIRON

ADHESION 2024 = 10€

Vous pouvez aussi adhérer ou faire un



don en ligne via ce QR Code ou le lien <u>ci-dessous</u> : www.tiny.cc/ soutien-amcbp

BULLETIN **DE SOUTIEN**



€ DON =

Les dons effectués par les particuliers ou les entreprises ouvrent droit à une réduction d'impôt selon les termes des articles du CGI 200-1-b et 238 bis-1-a.

Exemple : la réduction est de 66% du montant du don pour les parti-

Paiement □ par chèque	e / \square par mandat / \square en espèces
TOTAL VERSE = $€$ / $□$ par virement bancai	re IBAN : FR76 1660 6191 1284 8872 4818 331
Bulletin de soutien établi : Nom de la personne p	physique ou morale contributrice ↓
à titre personnel —> Prénom : Nom :	
pour le compte de l'association :	
pour le compte de la société commerciale :	
pour le compte de la collectivité publique :	
Coordonnées du contributeur cité : Adresse de la personne	physique ou morale contributrice \$\dpsi\$
N° et libellée de la voie :	
Code postal : Ville :	Pays:
Tél.: Courriel:	
Coordonnées du signataire (s'il agit pour le compte d'une p	personne morale):
Prénom :Nom :	
Fonction exercée pour le compte de la personne morale adhérente : Tél.: Courriel:	
Je reconnais avoir lu la politique de confidentialité ci-dessous	Date
exposée et l'accepter :	Signature
L'utilisation des données personnelles collectées est exclusivement à usage interne. Conformément au RGPD, vous pouvez vous opposer au traitement de ces informations par mail adressé à	

Association loi 1901

"À LA MÉMOIRE DES COMBATTANTS DE LA BRIGADE PIRON" - Sigle : "AMCBP"

Association reconnue d'intérêt général

Adresse: Mairie, www.amcbp.org 2 rue du Ricoquet

14910 Benerville-sur-Mer Téléphone: +33 2 31 87 92 64 Courriel: amcbp14@gmail.com

amcbp14@gmail.com.

IBAN: FR76 1660 6191 1284 8872 4818 331

BIC: AGRIFRPP866 Assureur: MAIF - 79038 NIORT CEDEX

Association déclarée Code APE: 94.99Z SIREN: 923 463 426 SIRET: 923 463 426 00018

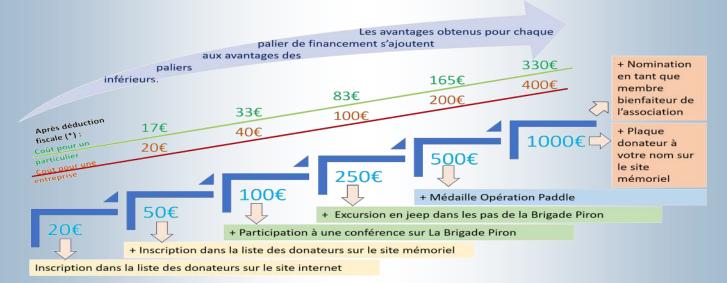
Publication au JOAFE: 27 avril 2023

POUR DONNER DES AILES À CE PROJET

Nous vous invitons à vous joindre à nous dans ce projet. Faites un don aujourd'hui, partagez cette campagne avec vos amis, votre famille et vos collègues, et aidez-nous à faire en sorte que la Brigade Piron et leur sacrifice ne tombent pas dans l'oubli.

Notre association étant reconnue d'intérêt général, votre don vous permettra de bénéficier d'une déduction fiscale de 66% de votre versement si vous êtes un particulier ou de 60% pour une entreprise.

VOUS MÉRITEZ NOTRE RECONNAISSANCE



(*) Pour les particuliers, l'ensemble des versements à un organisme d'intérêt général permet de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour les entreprises, l'ensemble des versements à un organisme d'intérêt général permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements, plafonnée à 20 000 € ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.

Pourquoi Votre Soutien est Essentiel?

Votre soutien financier est essentiel pour réaliser ce projet. Chaque don, quel que soit son montant, nous rapproche de notre objectif. Votre contribution est un acte de reconnaissance envers ces valeureux soldats et un investissement dans la préservation du devoir de mémoire.

A quoi servira le financement ?

Le financement permettra l'édification de l'espace mémoriel et des frais engagés à l'occasion de son inauguration.

Il sera constitué d'un monument en pierres de Caen sur lequel sera fixée une plaque de verre de 2m sur 1 m portant les 27 noms des soldats tués en Normandie, de panneaux d'interprétation retraçant l'histoire de la Brigade Piron seraient implantés et d'un ensemble sculptural.

